



RADIOPROTECTION DU PATIENT ET DES PERSONNELS

Objectifs :

Cette formation s'adresse au praticien, à l'assistante et aux personnels intervenant dans le domaine du radiodiagnostic dentaire.

À l'issue de ce stage les auditeurs seront capables d'identifier un risque ionisant et de le comprendre, de le limiter, de l'optimiser et de le justifier.

Ils seront capables d'argumenter la notion de « risque – bénéfique » pour le patient.

Ils connaîtront les moyens de protection, les règles de prévention et de sécurité, les contrôles dosimétriques adaptés et les dispositions légales du moment liées à leurs activités.

Enfin, ils connaîtront les règles de conduites à tenir en cas de situation anormale, en relation avec la médecine du travail.

Contexte légal :

Conformément à l'article R231-89 du décret 2003-296 du 31 mars 2003, relatif à protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants, le chef d'établissement mandate l'intervenant pour organiser la formation à la radioprotection des personnels susceptibles d'intervenir en zone contrôlée et/ou surveillée.

De plus, en application des articles L1333-11 et R1333-74 du code de la santé publique et de l'arrêté du 18 mai 2004, les professionnels mentionnés à l'article L1333-11 du code de la santé publique bénéficient d'une formation à la radioprotection du patient.

Auditeurs :

Toute personne susceptible d'intervenir en zone d'accès réglementé comportant une source de rayonnement ionisant.

Niveau requis :

Aucun pré requis.

Programme :

1. Les rayonnements ionisants.
 - a. Radionucléides.
 - b. Générateurs médicaux.
2. Interaction rayonnements – matière.
 - a. Atténuation, absorption, diffusion.
3. Formation de l'image radiologique.
 - a. Systèmes argentiques.
 - b. Systèmes numériques.
4. Protection contre les rayonnements ionisants.
 - a. Grandeurs et unités de la radioprotection.
 - b. Expositions humaines.
 - c. Expositions externes.
 - d. Expositions internes.
 - e. Comparaison des risques.
5. Détection des rayonnements ionisants.
 - a. Dosimètres médicaux.
6. Effets biologiques des rayonnements ionisants.
 - a. Dommages cellulaires et tissulaires - radiosensibilité.
 - b. Mécanismes de réparation.
 - c. Effets déterministes et stochastiques.
 - d. Conséquences sur l'organisme.
 - e. Cas de la femme enceinte.
 - f. Cas de l'enfant.
7. Principes de l'optimisation des doses.
8. Radioprotection opérationnelle.
 - a. Suivi dosimétrique. Système SISSERI.
 - b. Sécurité des personnels.
9. Objectifs de la radioprotection.
 - a. Justification.
 - b. Optimisation, démarche ALARA.
 - c. Limitation.
10. Lois, règlements et décrets.
 - a. Législation Européenne.
 - b. Recommandations CIPR.
 - c. Réglementation française.
 - d. Protection du public.
 - e. Protection des travailleurs.
 - f. Organismes de contrôle des installations.
- g. Le document de déclaration MED/RX/02.
11. Mesures pratiques de doses lors d'un examen radiologique type.
12. Gestion d'une situation accidentelle.
 - a. Exemple pratique.
 - b. Prévention des accidents.
13. Contrôle technique des installations.

14. Conformité des locaux.
 - a. Balisage.
 - b. Sécurisation.
15. Information du patient.
16. Rôle de la personne compétente en radioprotection.
 - a. Étude de poste.
 - b. Classement et suivi dosimétrique des personnels.
 - c. Notice personnalisée (Art R231-90).
 - d. Relations avec les organismes de santé et du travail.
17. Rôle et actions de la DGSNR.
18. Rôle et actions de l'inspection du travail.
19. Rôle et actions de la médecine du travail
 - a. Suivi et intervention pour les personnels.
 - b. Relations avec la PCR.

Responsable pédagogique :

Dominique LE DENMAT
Docteur d'Université.

Intervenants :

Personne compétente en radioprotection.
Médecin du travail.
Enseignants AIDENTIA.

Durée :

Une journée.

Moyens pédagogiques :

Exposé informatique et vidéo projecteur.
Support de cours.
Démonstrations instrumentales.
Évaluation télématique par boîtiers de vote (QCM).

Attestations délivrées :

- Chirurgien dentiste
Attestation de stage « Formation à la radioprotection du patient ».
Valide 10 ans
- Assistantes dentaires
Attestation de stage « Formation radioprotection des personnels ».
Valide 3 ans